Rapport sur les plans et les priorités

Ministère de la Justice Canada

2015-2016

L'honorable Peter MacKay, C.P., c.r., député
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales, et cela sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit ;

d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et le nom de l'organisation qui en est l'auteur ;

d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite du ministère de la Justice du Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le ministère de la Justice du Canada à l'adresse www.justice.gc.ca.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2015

ISSN 2292-3993

Cat. No. J1-13/2015F-PDF

Table des matières

Message du Ministre 1
Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 2
Profil organisationnel 2
Contexte organisationnel 2
Raison d'être 2
Responsabilités 2
Résultats stratégiques et Architecture d'alignement des programmes 3
Priorités organisationnelles 4
Analyse des risques 8
Dépenses prévues 10
Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada 12
Tendances relatives aux dépenses du Ministère 13
Budget des dépenses par crédit voté 14
Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 15
Résultat stratégique 1 : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible 15
Programme 1.1 : Gestion responsable du cadre juridique canadien 15
Sous-programme 1.1.1 : Politiques juridiques et lois 17
Sous-programme 1.1.2 : Appui au système de justice 20
Sous-sous-programme 1.1.2.1 : Justice pénale et représentation juridique 21
Sous-sous-programme 1.1.2.2 : Victimes d'actes criminels 24
Sous sous-programme 1.1.2.3 : Justice pour les jeunes 26
Sous-sous-programme 1.1.2.4 : Justice familiale 28
Sous-sous-programme 1.1.2.5 : Autochtones et justice dans le Nord 29
Sous-sous-programme 1.1.2.6 : Justice en langues officielles 31
Programme 1.2 : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels 34
Résultat stratégique 2 : Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité 36
Programme 2.1 : Programme des services juridiques au gouvernement 36
Services internes 39
Section III : Renseignements supplémentaires 41
État des résultats prospectif 41
Tableaux de renseignements supplémentaires 43
Dépenses fiscales et évaluations 43
Section IV : Coordonnées de l'organisation 44
Annexe : Définitions 45
Notes de fin de document 48

Message du Ministre

Je suis heureux de présenter le plan stratégique du ministère de la Justice pour 2015-2016.

Le présent rapport explique comment le Ministère continuera de servir les Canadiens et d'atteindre ses résultats stratégiques – *un système de justice canadien équitable, adapté et accessible* et *un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité*.

Au cours de la prochaine année, le Ministère jouera un rôle important pour ce qui est d'aider le gouvernement à assurer que le système de justice continue d'accroître la protection et la sécurité des Canadiens grâce à des lois pénales, des politiques et des programmes destinés à rendre nos rues et nos collectivités plus sécuritaires. Pour ce faire, nous renforcerons la loi afin de tenir les délinquants responsables de leurs actes, nous appuierons les initiatives portant sur des enjeux tels que la sécurité et le terrorisme, nous travaillerons avec d'autres ministères pour s'attaquer à la prévention de la criminalité, au traitement et aux activités d'exécution en lien avec les drogues illicites, et nous poursuivrons nos efforts à l'égard des questions liées à la justice applicable aux Autochtones.

Le Ministère déploiera également des efforts pour promouvoir et mettre en œuvre les priorités du gouvernement liées à la prostitution et aux victimes d'actes criminels en appuyant les initiatives stratégiques et législatives, par exemple la *Loi sur la Charte des droits des victimes*, et en finançant les programmes.

En outre, nous continuerons de chercher de nouvelles méthodes de prestation des services juridiques aux ministères et aux organismes fédéraux qui nous permettront de maintenir la qualité des avis juridiques que nous fournissons et des programmes que nous exécutons, tout en assurant la viabilité financière de ces services à long terme.

Je suis impatient de travailler avec nos partenaires à tous les ordres de gouvernement, avec la collectivité juridique et avec les Canadiens en vue d'accomplir des progrès à l'égard de ces questions importantes liées à la justice.

L'honorable Peter MacKay, C.P., c.r., député
Ministre de la Justice et procureur général

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil organisationnel

Ministre : Peter Gordon MacKay

Sous-ministre : William F. Pentney

Portefeuille ministériel : Justice

Année de création : 1868

Principales autorités législatives : *Loi sur le ministère de la Justice*[i]

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le ministère de la Justice[ii] a pour mandat de soutenir la double fonction de ministre de la Justice et procureur général du Canada[iii].

Dans le cadre du régime fédéral canadien, l'administration de la justice est un champ de compétence partagé entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires. Le Ministère assiste le ministre de la Justice[iv] dans l'exécution de ses responsabilités, qui englobent 51 lois et secteurs du droit fédéral, en assurant un cadre juridique national bilingue et bijuridique, principalement dans les domaines suivants : la justice pénale (y compris la justice pénale pour les adolescents), la justice familiale, l'accès à la justice, le droit applicable aux Autochtones, le droit public et le droit international privé.

Le Ministère soutient également le procureur général dans ses fonctions de premier conseiller juridique de la Couronne, tant dans les activités courantes de l'État que dans l'élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux programmes et services pour les Canadiens. Le Ministère fournit des avis juridiques au gouvernement et aux ministères et organismes fédéraux, représente la Couronne dans les contentieux des affaires civiles et devant les tribunaux administratifs, et rédige des textes législatifs.

Responsabilités

Le ministère de la Justice a été créé officiellement en 1868 lorsque le Parlement a adopté la *Loi sur le ministère de la Justice*[v] qui énonce les rôles et les responsabilités du Ministère, ainsi que ceux du ministre de la Justice et procureur général du Canada.

Le ministère de la Justice exerce les trois fonctions distinctes suivantes auprès du gouvernement du Canada :

- ministère stratégique ayant de vastes responsabilités de contrôle de toutes les affaires touchant l'administration de la justice qui sont de ressort fédéral – à ce titre, il cherche à assurer un *système de justice canadien équitable, adapté et accessible* pour tous les Canadiens;
- prestataire de services de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative aux ministères et organismes fédéraux; et
- organisme central secondant le ministre de la Justice pour conseiller le Cabinet à l'égard de toutes les affaires juridiques.

Le ministère de la Justice compte environ 4 500 employés dévoués équivalents temps plein, dont environ 58 p. 100 travaillent dans la région de la capitale nationale. Les 42 p. 100 restants assurent une solide présence nationale grâce à un réseau de bureaux régionaux et de bureaux secondaires dans tout le pays.

Les avocats forment un peu plus de la moitié des employés. L'autre moitié est constituée d'une vaste gamme de spécialistes, notamment dans les services parajuridiques, les sciences sociales, la gestion de programmes, les communications, les services administratifs et les finances.

Résultats stratégiques et Architecture d'alignement des programmes

1. **Résultat stratégique** : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible
    - 1.1 **Programme** : Gestion responsable du cadre juridique canadien
        - 1.1.1 **Sous-programme** : Politiques juridiques et lois
        - 1.1.2 **Sous-programme** : Appui au système de justice
            - 1.1.2.1 **Sous-sous-programme** : Justice pénale et représentation juridique
            - 1.1.2.2 **Sous-sous-programme** : Victimes d'actes criminels
            - 1.1.2.3 **Sous-sous-programme** : Justice pour les jeunes
            - 1.1.2.4 **Sous-sous-programme** : Justice familiale
            - 1.1.2.5 **Sous-sous-programme** : Autochtones et justice dans le Nord
            - 1.1.2.6 : **Sous-sous-programme** : Justice en langues officielles
    - 1.2 **Programme** : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels
2. **Résultat stratégique** : Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité
    - 2.1 **Programme** : Programme des services juridiques au gouvernement

Services internes

Priorités organisationnelles

Priorité	Type[1]	Résultat stratégique et Programme
Veiller à ce que le système de justice continue d'améliorer la sécurité personnelle des citoyens au moyen de lois, de politiques et de programmes en matière de justice pénale	Permanente	**RS 1** – Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible **Programme 1.1** – Gestion responsable du cadre juridique canadien

Description

Pourquoi est-ce une priorité?

- Des enjeux sociaux complexes, les menaces provenant autant du Canada que de l'étranger, l'évolution de la démographie, les progrès rapides de la technologie et la nature de plus en plus mondiale des enjeux liés à la justice ont une incidence sur la façon dont le système de justice aborde la sécurité personnelle et celle de la population.
- L'élaboration et la promotion des lois pénales, des politiques et des programmes par la consultation et la collaboration avec divers intervenants et collectivités aideront à rendre le *système de justice canadien plus équitable, adapté et accessible*.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

- Collaborer avec les provinces et les territoires afin qu'ils dégagent les enjeux nouveaux et instaurent des réformes pour améliorer le système de justice, ce qui améliorera la sécurité personnelle et favorisera la prospérité des collectivités partout au Canada.
- Continuer de diriger la Stratégie nationale antidrogue[vi] interministérielle qui met l'accent sur la prévention, le traitement et la lutte contre la consommation de drogues illicites et l'abus de médicaments d'ordonnance.
- Appuyer les programmes qui s'adressent aux personnes désireuses de quitter la prostitution, adopter une approche intégrée pour aider les victimes d'exploitation sexuelle et protéger les Canadiens contre les méfaits de la prostitution.
- Promouvoir un programme législatif robuste de droit pénal afin de tenir les délinquants responsables de leurs actes.

[1] Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le RPP.

Priorité	Type	Résultat stratégique et Programme
Soutenir les victimes d'actes criminels	Permanente	**RS 1** – Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible **Programme 1.1** – Gestion responsable du cadre juridique canadien

Description

Pourquoi est-ce une priorité?

- Une aide accrue aux victimes d'actes criminels qui se retrouvent dans le système de justice contribue à l'atteinte de l'objectif du gouvernement de faire en sorte que le Canada soit un pays où les droits des criminels n'ont pas préséance sur ceux des victimes.
- La participation des victimes d'actes criminels et la prise en considération de leurs besoins dans l'élaboration de politiques renforcent le système de justice pénale et améliorent ainsi la confiance du public et contribuent à assurer un *système de justice canadien équitable, adapté et accessible*.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

- Mettre en œuvre la *Loi sur la Charte des droits des victimes*[vii] en partenariat avec les intervenants de la justice pénale afin de promouvoir l'accès à l'information pour les victimes, d'augmenter la participation des victimes, d'établir des mécanismes de traitement des plaintes découlant de violations des droits des victimes et d'étendre l'accès au dédommagement.
- Continuer de mettre en œuvre la Stratégie fédérale d'aide aux victimes[viii] afin de leur permettre de s'exprimer plus efficacement dans le système de justice pénale, par des initiatives portant sur des mesures législatives, des politiques et des programmes.
- Appuyer les activités et fournir des ressources pour exécuter le Plan d'action pour contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones[ix].
- Continuer de fournir des subventions et des contributions aux provinces, aux territoires et aux organisations non gouvernementales qui aident les victimes d'actes criminels en créant ou améliorant des services.
- Continuer de mettre en œuvre des politiques et des programmes d'aide aux centres d'appui aux enfants afin de mieux répondre aux besoins des enfants victimes d'actes criminels.

Priorité	Type	Résultat stratégique et Programme
Soutenir les priorités du gouvernement du Canada en fournissant des services juridiques de haute qualité	Permanente	**RS 2** – Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité **Programme 2.1** – Programme des services juridiques au gouvernement

Description

Pourquoi est-ce une priorité?

- Le ministère de la Justice doit fournir des services juridiques au gouvernement et aux ministères et organismes fédéraux afin d'appuyer les priorités à court et à long terme du gouvernement en matière de politiques et de programmes.
- À titre d'organisme central chargé d'aider le ministre de la Justice à conseiller le Cabinet sur toutes les questions juridiques, le Ministère veille à assurer l'observation du cadre juridique du Canada afin de préserver la confiance du public dans l'intégrité du système de justice.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

- Défendre la constitutionnalité des lois visant à protéger les familles et les communautés.
- Répondre aux contestations fondées sur la *Charte canadienne des droits et libertés*[x] dans divers domaines, y compris les lois régissant le travail et l'emploi, le régime d'accès à la marihuana à des fins médicales et les réformes du droit pénal.
- Fournir des services juridiques pour faciliter la mise en œuvre d'initiatives visant à soutenir une économie canadienne forte et stable, notamment l'élimination des obstacles au commerce entre les provinces et les territoires, la Stratégie pour le Nord[xi] et le plan d'action Par-delà la frontière[xii], sans oublier le cadre de réglementation de la Loi sur la salubrité des aliments au Canada[xiii].
- Fournir des services législatifs et de consultation juridique aux ministères et organismes clients pour les aider à appliquer les priorités du gouvernement, notamment le Plan d'action économique de 2014[xiv] et d'autres initiatives annoncées dans le discours du Trône de 2013[xv].
- Donner suite aux engagements découlant du récent Examen des services juridiques en collaboration avec les ministères et organismes clients afin d'améliorer la prestation des services juridiques à l'échelle du gouvernement et d'assurer la viabilité budgétaire à long terme de ces services.

Priorité	Type	Résultats stratégiques
Gérer la transformation organisationnelle à l'appui de l'excellence opérationnelle et juridique	Permanente	**RS 1** – Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible **RS 2** – Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité

Description

Pourquoi est-ce une priorité?

- La gestion responsable des dépenses est une pierre angulaire du Plan d'action économique du gouvernement, étant donné le gel des budgets opérationnels annoncé dans le discours du Trône de 2013.
- Dans ses priorités de renouvellement, le Greffier du Conseil privé[xvi] insiste sur la nécessité de fournir de meilleurs services aux Canadiens et Canadiennes à moindre coût, grâce à des activités de transformation, notamment par la collaboration, l'innovation, la simplification des processus et la création d'un effectif très performant et capable de s'adapter.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

- Travailler avec les organismes centraux pour mettre en œuvre le Programme de modernisation de la gestion de l'information/technologie de l'information (GI/TI) du gouvernement du Canada portant sur des solutions de GI/TI tels que la transformation des services de courriel, le regroupement des réseaux et des centres de données et l'adoption de systèmes communs, y compris les systèmes de gestion des cas, des ressources humaines et de gestion financière, au gouvernement fédéral.
- Utiliser Objectif 2020[xvii] et la Stratégie relative à Information@Justice comme catalyseurs de la transformation des activités vers le numérique et mettre en œuvre l'approche organisationnelle de l'École de la fonction publique du Canada en matière d'apprentissage dans la fonction publique, le Processus opérationnel commun des ressources humaines[xviii] et le Regroupement des services de paye. Ces activités seront entreprises à l'appui des activités de transformation pangouvernementales visant à réaliser des gains d'efficacité, à simplifier les processus opérationnels et à assurer l'excellence opérationnelle.
- Continuer d'appuyer la mise en œuvre des mesures provenant de l'Examen des services juridiques dans le contexte de l'engagement pris par le Ministère de renforcer la limitation des coûts et la gestion des dépenses, et d'améliorer la prestation des services juridiques.

Analyse des risques

Principaux risques

Risques	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Répondre à des priorités stratégiques nouvelles et émergentes – La vaste portée et la complexité du système de justice posent des défis continus pour l'élaboration de mesures en matière de politiques et de programmes en temps opportun.	• Continuer de suivre, de faire des recherches et analyser les tendances émergentes afin d'éclairer la planification. • Organiser régulièrement des séances de planification ministérielle afin d'encourager l'échange d'information et de coordonner l'examen de questions politiques clés. • Organiser des activités de préparation de la relève et de gestion des connaissances.	• RS 1 – Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible • P 1.1 – Gestion (responsable) du cadre juridique canadien
Maintenir les partenariats nécessaires à l'élaboration et à la prestation de politiques et de programmes – Les relations avec les partenaires et les intervenants essentiels du système de justice pourraient s'affaiblir si elles ne sont pas entretenues activement.	• Maintenir un dialogue rapproché avec tous les partenaires (autres ministères fédéraux, provinces et territoires, et organisations non gouvernementales). • Continuer à développer et à mettre à œuvre les plans d'engagement des intervenants pour les programmes de financement.	• RS 1 – Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible • P 1.1 – Gestion (responsable) du cadre juridique canadien
Répondre à l'évolution de la demande de services juridiques – Les changements imprévus du volume ou de la nature des demandes de services juridiques, ainsi que les changements de la gestion et de la pratique du droit, pourraient avoir une incidence sur la capacité du Ministère de fournir des services efficaces et durables sur le plan budgétaire.	• Collaborer avec les ministères et les organismes clients et entreprendre une planification commune pour satisfaire aux priorités du gouvernement et gérer les risques juridiques de façon rentable. • Continuer de soutenir le perfectionnement professionnel du personnel juridique. • Continuer d'élaborer et de perfectionner les outils et les processus de soutien (p. ex. services de soutien au	• RS 2 – Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité • P 2.1 – Programme des services juridiques au gouvernement

Risques	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
	contentieux). • Affiner le modèle de prestation des services du Ministère en fonction des résultats récents de l'Examen des services juridiques (ESJ).	

La gestion et la surveillance efficaces des principaux risques pour le Ministère appuieront la mise en œuvre de ses priorités pour 2015-2016.

Comme l'administration de la justice au Canada est un domaine où la compétence est partagée, la gouvernance du cadre juridique canadien par le Ministère repose sur une collaboration étroite avec les provinces et les territoires. Le Ministère doit également collaborer avec un vaste ensemble d'intervenants, y compris d'autres ministères fédéraux, des organisations non gouvernementales et des institutions internationales. La nécessité d'établir un équilibre entre les attentes et les intérêts peut parfois compromettre les relations avec ces partenaires essentiels. À l'ère actuelle de l'information électronique et de la connectivité, les attentes accrues à l'égard des réponses rapides à des enjeux nouveaux constituent une complexité supplémentaire.

Pour gérer ces risques, le Ministère continuera de suivre les nouvelles tendances afin d'éclairer la planification à long terme et de maintenir sa capacité de réaction stratégique. Cela comprendra des séances régulières de planification axée sur les politiques. Le Ministère poursuivra également ses activités de planification de la relève et de gestion des connaissances afin d'inculquer les connaissances, les aptitudes et les compétences requises pour naviguer facilement dans cette conjoncture opérationnelle complexe.

En tant que fournisseur de services législatifs, de conseils juridiques et de gestion des litiges aux autres ministères et organismes fédéraux, le Ministère doit maintenir une capacité appropriée de prestation de services pour répondre aux besoins juridiques. Cette capacité dépend en grande partie du recouvrement des coûts auprès des clients. Cette méthode peut créer un risque lorsque les clients adaptent leurs priorités, en particulier si le volume ou la nature de leurs demandes de services juridiques changent de façon imprévue. Les changements dans la gestion de la pratique du droit et le volume croissant d'information électronique essentielle peuvent aussi avoir une incidence sur la capacité du Ministère de répondre à la demande de services.

Pour contrer ces risques, le Ministère continuera de se concentrer sur la planification conjointe avec les clients, y compris l'échange d'information sur la gestion efficace des risques juridiques, les facteurs déclencheurs et les coûts des services juridiques, et la nature des services offerts par les conseillers juridiques. Le Ministère continuera aussi de soutenir activement le perfectionnement professionnel continu de son personnel juridique. De plus, le Ministère continuera de créer et d'améliorer les outils et les technologies de soutien ainsi que les processus numériques. Ces activités seront éclairées par le récent Examen des services juridiques (ESJ) qui vise à améliorer la prestation des services juridiques dans l'ensemble du gouvernement. L'ESJ

vise à gérer la demande de services juridiques et à assurer la viabilité financière de ces services à long terme. Au cours des deux prochaines années, le Ministère cherchera à raffiner son modèle de prestation de services en se basant sur les constatations tirées de cet examen.

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
673 866 874	711 733 149	674 072 609	634 852 812

Note : Les Ressources financières pour les dépenses prévues sont établies à partir du Budget principal des dépenses et elles excluent les recettes disponibles. De plus, les dépenses prévues comprennent la somme estimative des charges salariales pour les trois exercices et le montant approximatif du report de budget de fonctionnement pour 2015-2016.

Ressources humaines (Équivalents temps plein [ETP])

2015-2016	2016-2017	2017-2018
4 474	4 420	4 420

Sommaire de planification budgétaire (en dollars)

Résultats stratégiques, Programmes et Services internes	Dépenses réelles 2012-2013	Dépenses réelles 2013-2014	Dépenses projetées 2014-2015	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
Résultat stratégique 1 : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible							
Programme 1.1 : Gestion responsable du cadre juridique canadien	424 204 889	382 305 605	384 347 562	393 390 464	394 638 847	388 913 386	350 048 906
Programme 1.2 : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	1 178 161	1 195 444	1 254 727	1 320 994	1 320 994	1 320 994	1 320 994
Total partiel	425 383 050	383 501 049	385 602 290[1]	394 711 458	395 959 841	390 234 380	351 369 900
Résultat stratégique 2 : Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité							
Programme 2.1 : Programme des services juridiques au gouvernement	191 992 179	191 292 725	164 576 113	192 604 324	198 250 530	186 770 969	186 770 967
Total partiel	191 992 179	191 292 725	164 576 113	192 604 324	198 250 530	186 770 969	186 770 967
Services internes –	116 607 619	162 247 090	153 477 787	86 551 092	117 522 777	97 067 259	96 711 944

Résultats stratégiques, Programmes et Services internes	Dépenses réelles 2012-2013	Dépenses réelles 2013-2014	Dépenses projetées 2014-2015	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
Total partiel							
Total	733 982 848	737 040 864	703 656 189[1]	673 866 874	711 733 149[1]	674 072 609[1]	634 852 812[1]

Note : Exclut les recettes disponibles. De plus, les dépenses prévues comprennent la somme estimative des charges salariales pour les trois exercices et le montant prévu de report du budget de fonctionnement pour 2015-2016.
[1] Des différences peuvent survenir en raison de l'arrondissement des chiffres.

Comme l'indique le tableau ci-dessus, les dépenses prévues du ministère de la Justice s'élèvent à 703,6 millions de dollars en 2014-2015 et à 711,7 millions de dollars en 2015-2016. Ces montants excluent les autorisations de crédit net du Ministère, ce qui lui permet de percevoir et de dépenser les recettes aux fins de prestation de services juridiques à d'autres ministères. L'écart de 8.0 millions de dollars entre les dépenses de 2014-2015 et celles de 2015-2016 est principalement attribuable aux facteurs clés suivants :

Sous la Gestion responsable du cadre juridique canadien, l'augmentation prévue des dépenses s'explique essentiellement par le nouveau financement qui vise à appuyer les mesures non législatives prises à l'égard de la prostitution et par le fait que les dépenses prévues pour 2015-2016 sont basées sur la supposition que le montant total des ressources budgétaires sera dépensé. Cette augmentation est compensée par l'expiration d'autres programmes (c.-à-d. l'initiative concernant les femmes autochtones assassinées ou disparues et l'initiative des certificats de sécurité – la gestion des cas d'interdiction de territoire pour motifs de sécurité en vertu de l'article 34 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) et les cas nécessitant la protection de renseignements en vertu de la section 9 de la LIPR, ainsi que pour les assurances améliorées contre la torture). Le budget de 2014 a annoncé un nouveau financement de 25 millions de dollars sur cinq ans, débutant en 2015-2016, « afin de poursuivre les efforts visant à réduire la violence faite aux femmes et aux filles autochtones » et le financement sera disponible dans les Budgets supplémentaires de 2015-2016.

Sous le programme des services juridiques au gouvernement, l'augmentation des dépenses prévues concerne principalement les recouvrements auprès d'autres ministères fédéraux des coûts des services juridiques rendus et la répartition entre les activités de programme. Cette augmentation est compensée par l'expiration de l'initiative des certificats de sécurité.

Sous les Service internes, la réduction touchant les Services internes est principalement attribuable aux facteurs suivants : les fluctuations des dépenses ministérielles comme les indemnités de départ, les crédits de congé payables à la cessation d'emploi, les prestations parentales; l'expiration des initiatives mentionnées ci-dessus c'est-à-dire, le transfert vers l'École de la fonction publique du Canada dans le cadre de la nouvelle approche pangouvernementale en matière d'apprentissage; le transfert relatif à l'Initiative de modernisation des ressources humaines, et l'adoption par le gouvernement du Canada de nouvelles pratiques relatives à la paye.

Le Ministère détient des autorisations de crédit net (ACN) de 296,2 millions de dollars qui peuvent servir à bonifier le budget d'exploitation. Les ACN incluses dans le Budget principal des

dépenses sont réparties théoriquement entre les activités de programme Services juridiques fournis au gouvernement et les Services internes. Les recettes réelles perçues entre les activités de programme peuvent varier en fonction de bon nombre de facteurs comme les taux des services juridiques approuvés par le Conseil du Trésor tous les ans et le montant réel des recettes perçues dans les limites ou en dehors des limites des autorisations (selon le Guide des dispositions financières et des modes de financement du SCT, les ministères peuvent dépenser jusqu'à 125 % de leurs autorisations en recettes perçues pour des coûts connexes).

Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada

Dépenses prévues pour 2015-2016 par secteur de dépenses du Cadre pangouvernemental[xix] (en dollars)

Résultats stratégiques (RS)	Programmes	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2014-2015
RS 1 : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible	Programme 1.1 : Gestion responsable du cadre juridique canadien	Affaires sociales	Des collectivités sécuritaires et sécurisées[xx]	394 638 847
	Programme 1.2 : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	Affaires sociales	Des collectivités sécuritaires et sécurisées[xxi]	1 320 994
RS 2 : Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité	Programme 2.1 : Programme des services juridiques au gouvernement	Affaires gouvernementales	Des activités gouvernementales bien gérées et efficaces[xxii]	198 250 530

Total des dépenses prévues par secteurs de dépenses (en dollars)

Secteurs de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	0
Affaires sociales	395 959 841
Affaires internationales	0
Affaires gouvernementales	198 250 530

Tendances relatives aux dépenses du Ministère

Tel qu'il est illustré dans le graphique ci-dessous, le total des dépenses prévues du Ministère, qui était de 703,7 millions de dollars en 2014-2015, devrait passer à 711,7 millions de dollars en 2015-2016. Durant l'exercice financier 2015-2016, le Ministère prévoit dépenser 354.9 millions de dollars en subventions et contributions et 356.8 millions de dollars en coûts d'exploitation. Il s'attend à obtenir 297.8 millions de dollars en recettes. À titre de principal fournisseur de services juridiques aux autres ministères et organismes fédéraux, le ministère de la Justice dispose des autorisations de crédit net qui lui permettent de recueillir des recettes en échange de ces services et de les dépenser. Aux fins de l'établissement de rapports ministériels, ces recettes pouvant être dépensées réduisent les crédits et les dépenses ministériels totaux. Le total des recettes pouvant être dépensées devrait passer à 297,8 millions de dollars en 2015-2016, ce qui représente une diminution de 2,0 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

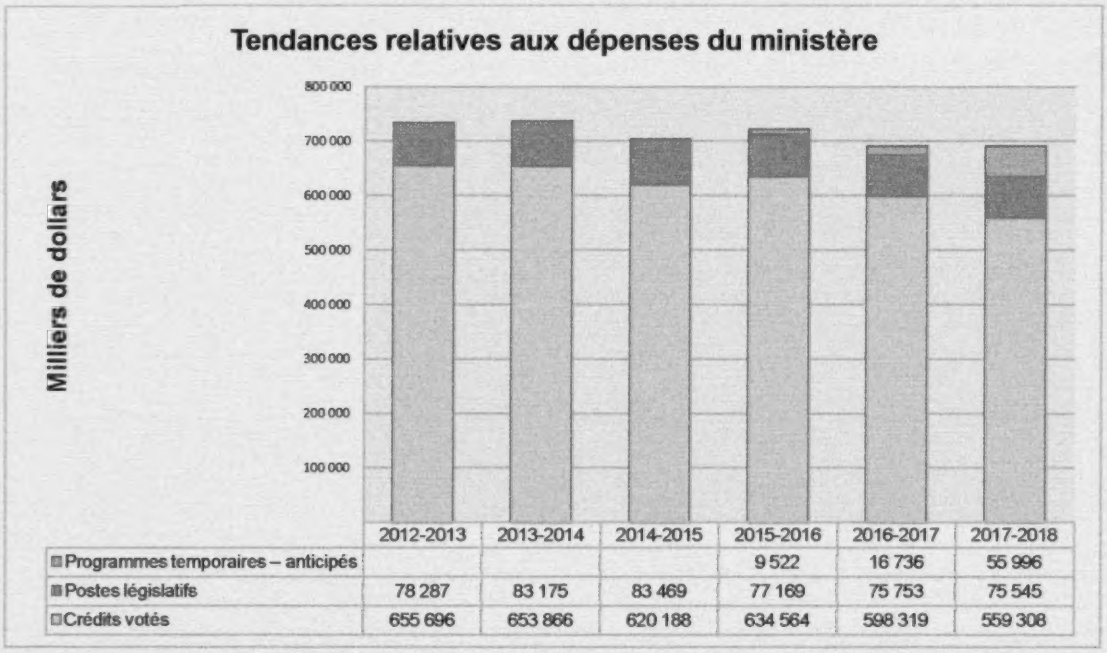

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Programmes temporaires – anticipés				9 522	16 736	55 996
Postes législatifs	78 287	83 175	83 469	77 169	75 753	75 545
Crédits votés	655 696	653 866	620 188	634 564	598 319	559 308

Note : le financement lié aux programmes qui arrivent à échéance n'est pas inclus aux prévisions des dépenses, mais est illustré dans le graphique ci-dessus afin de démontrer l'incidence de ces arrivées à échéance durant la période de planification triennale.

Durant l'exercice financier 2015-2016, l'augmentation prévue des dépenses de 8,0 millions de dollars par rapport à 2014-2015 (703,7 millions de dollars à 711,7 millions de dollars) est principalement attribuable au financement à l'appui des mesures non législatives de lutte contre la prostitution et au fait que les dépenses prévues pour 2015-2016 sont fondées sur la supposition que le montant total des ressources budgétaires sera dépensé. La hausse sera compensée par l'arrivée à échéance de l'Initiative concernant les femmes autochtones disparues ou assassinées et de l'Initiative sur les certificats de sécurité ainsi que par la mise en œuvre de l'examen horizontal des services juridiques. Cependant, le budget de 2014 a annoncé un nouveau financement de 25 millions de dollars sur cinq ans, débutant en 2015-2016, « afin de poursuivre les efforts visant

à réduire la violence faite aux femmes et aux filles autochtones » et le financement sera disponible dans les Budgets supplémentaires de 2015-2016.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits du ministère de la Justice du Canada, veuillez consulter le Budget principal des dépenses 2015-2016[xxiii] sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique 1 : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible

Le Ministère joue un rôle d'intendant qui consiste à assurer l'établissement d'*un système de justice canadien équitable, adapté et accessible*. Ce résultat stratégique se veut une responsabilité partagée par de nombreux intervenants, y compris le Parlement, la magistrature, les ministères et organismes fédéraux, les partenaires des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, une vaste gamme d'organisations non gouvernementales et d'intervenants et, finalement, tous les Canadiens et les Canadiennes.

Programme 1.1 : Gestion responsable du cadre juridique canadien

Description

Le Ministère joue un rôle d'intendant qui consiste à assurer l'application d'un cadre juridique national bijuridique et bilingue en ce qui a trait à l'administration de la justice, cadre qui contribue à ce que le Canada soit une société juste et sécuritaire et à ce que la population canadienne ait confiance dans le système de justice du pays. Le Ministère élabore et met à l'essai des approches novatrices visant à renforcer le cadre juridique dans les domaines suivants : le droit pénal, le système de justice pénale pour les jeunes, la détermination de la peine, les langues officielles, le mariage et le divorce, l'accès au système de justice et la justice applicable aux Autochtones. De plus, compte tenu de l'intérêt commun du gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'établissement d'un système de justice durable, le Ministère encourage et facilite le dialogue continu avec les provinces et les territoires dans les domaines de compétence partagée et fournit un financement pour la prestation des programmes qui appuient directement les objectifs stratégiques fédéraux.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
393 390 464	394 638 847	388 913 386	350 048 906

Ressources humaines (Équivalents temps plein [ETP])

2015-2016	2016-2017	2017-2018
258	258	258

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les lois et les politiques en matière de justice favorisent un système de justice canadien équitable, adapté et accessible	Le classement international du Canada quant à l'équité du système de justice	10[1]	Mars 2016

[1] La cible de rendement du Ministère est de classer le Canada au dixième rang ou mieux sur la scène internationale (source: Rapport annuel sur la compétitivité mondiale).

Faits saillants de la planification

Pour s'acquitter de son rôle d'intendant du cadre juridique canadien, le Ministère cherchera à réaliser deux priorités organisationnelles : « veiller à ce que le système de justice continue d'améliorer la sécurité personnelle et des citoyens au moyen de programmes, de politiques et de lois en matière de justice pénale » et « soutenir les victimes d'actes criminels ».

En coordonnant avec divers gouvernements canadiens et étrangers l'élaboration et la mise en œuvre de réformes législatives, d'options stratégiques et d'initiatives, le Ministère assurera la promotion d'*un système de justice canadien équitable, adapté et accessible.* C'est pourquoi le Ministère continuera, en 2015-2016, de chercher à faire en sorte que le Canada demeure un chef de file sur la scène internationale et se classe au dixième rang ou mieux pour l'équité de son système de justice.

Le Ministère continuera d'élaborer des politiques et des lois et d'appuyer tout un éventail d'initiatives, y compris la *Loi sur la Charte des droits des victimes*[xxiv], mesure législative importante qui vise à donner aux victimes d'actes criminels des droits clairement prévus par la loi au niveau fédéral en créant la *Charte canadienne des droits des victimes* et qui modifie le *Code criminel*[xxv] et la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*[xxvi] afin de mieux enchâsser ces droits. Le Ministère préconisera de plus le Plan d'action pour contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones afin d'appuyer davantage les Autochtones victimes d'actes criminels et leurs familles et de poursuivre le développement des centres d'appui aux enfants. Ces initiatives éclaireront diverses activités de politiques et de programmes dans le contexte de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes[xxvii].

Par le biais du Programme des avocats spéciaux, le Ministère aide le ministre de la Justice à s'acquitter de ses obligations dans le contexte d'instances présentées en vertu de la section 9 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*[xxviii] et cherche à assurer l'équité de ces instances. Le Ministère mettra en œuvre les recommandations découlant de la deuxième évaluation ministérielle du programme.

Comme chef de file de la Stratégie nationale antidrogue[xxix], le Ministère continuera de collaborer avec d'autres ministères et organismes fédéraux dans le contexte des activités de prévention, de traitement et d'application de la loi relativement aux drogues illicites et à la consommation

abusive de médicaments d'ordonnance. Le Ministère continuera aussi de mettre en œuvre ses deux programmes prévus dans le contexte de la Stratégie nationale antidrogue, soit le Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie et la composante sur le traitement de la toxicomanie du Fonds du système de justice pour les jeunes.

En 2015-2016, le Ministère fera aussi la promotion d'initiatives à l'appui de la justice familiale, des Autochtones et de la justice dans le Nord, ainsi que de la justice dans les langues officielles. Ces activités comprennent notamment la réalisation continue du Fonds de soutien des familles[xxx], de la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones[xxxi], du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles[xxxii] et du Fonds pour l'application de la *Loi sur les contraventions*[xxxiii].

Le Ministère continuera de soutenir les objectifs du gouvernement du Canada en fournissant du financement et en faisant progresser la jurisprudence. Il vise en outre à protéger, dans la communauté internationale, sa réputation de chef de file au niveau de l'équité du système de justice pénale.

Sous-programme 1.1.1 : Politiques juridiques et lois

Description

Le Ministère élabore et coordonne toutes les réformes législatives, les options politiques et les initiatives fédérales en matière de justice qui favorisent un *système de justice équitable, adapté et accessible* pour tous les Canadiens. Cela comprend les secteurs de la justice pénale, de la justice familiale, de la justice pour les jeunes, des victimes d'actes criminels, de la justice applicable aux Autochtones, des langues officielles, des contraventions, des drogues illicites (par l'intermédiaire de la Stratégie nationale antidrogue[xxxiv]), de la dualité juridique, de la sécurité et du terrorisme. Le Ministère surveille l'évolution des lois, des politiques et des procédures; élabore et met en œuvre des options relatives à la réforme du droit, de l'application de la loi et des politiques au moyen de la législation; développe et fournit des informations et des services pour la mise en œuvre des politiques et des lois, et fournit des conseils à d'autres ministères fédéraux sur les lois et les politiques liées au domaine de la justice. Comme l'administration de la justice est un domaine de compétence partagée, le Ministère travaille en étroite collaboration avec les provinces et les territoires à l'appui de leurs responsabilités quant à l'administration de la justice au quotidien. Le Ministère donne également suite aux travaux parlementaires touchant des questions liées à la justice, notamment les projets de loi du gouvernement, les projets de loi d'initiative parlementaire et les examens parlementaires. Enfin, le Ministère appuie les priorités internationales du gouvernement liées à la justice, notamment la prestation de conseils juridiques pour l'élaboration des politiques juridiques internationales du Canada, la négociation de normes, de conventions et de traités internationaux au moyen de forums bilatéraux et multilatéraux, l'élaboration de programmes de collaboration juridique et la prestation de soutien technique juridique aux pays étrangers cherchant à réformer leurs systèmes de justice.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
34 750 844	29 319 509	28 998 075

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
208	208	208

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les Canadiens et Canadiennes font confiance aux lois pénales et familiales du Canada	Pourcentage des citoyens canadiens qui évaluent leur niveau de confiance envers les lois pénales pour les adultes à 6,0 ou plus sur une échelle de 10 points	60	Mars 2016
	Pourcentage des citoyens canadiens qui évaluent leur niveau de confiance envers les lois pénales pour les adolescents à 6,0 ou plus sur une échelle de 10 points	60	Mars 2016
	Somme totale du financement fédéral recueillie pour satisfaire des ordonnances ou ententes portant sur la pension alimentaire	165 millions de dollars	Mars 2016

Faits saillants de la planification

Pour appuyer les priorités du gouvernement du Canada, le ministère de la Justice continuera de fournir des conseils juridiques et stratégiques; d'appuyer l'étude et l'adoption de projets de loi clés portant sur la réforme du droit qui visent à améliorer la sécurité publique, la détermination de la peine et la procédure pénale; de réagir aux technologies nouvelles; de soutenir les victimes

d'actes criminels; et de promouvoir les initiatives du gouvernement en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme. Le Ministère demeure voué à mettre à contribution les gouvernements provinciaux, territoriaux et étrangers et à négocier avec eux pour cerner les nouveaux enjeux, élaborer des options stratégiques et législatives et mettre en œuvre des réformes visant à améliorer le système de justice pénale et familiale et à inspirer confiance au public.

Le Ministère cherchera à promouvoir les priorités du gouvernement dans les domaines de la prostitution, de la violence faite aux femmes et aux filles autochtones et de la *Loi sur la Charte des droits des victimes*[xxxv] grâce à la prestation de services juridiques, la mise en place d'initiatives stratégiques et le financement de programmes.

Dans le contexte de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes[xxxvi], le Ministère continuera de promouvoir des activités visant à appuyer les victimes d'actes criminels et collaborera de près avec d'autres institutions fédérales, ainsi qu'avec les victimes, les défenseurs des victimes et les gouvernements provinciaux et territoriaux, les fournisseurs de services et d'autres intervenants du système de justice pénale. Il continuera aussi d'élaborer des politiques et des réformes dans le domaine du droit pénal, de financer divers projets, d'explorer les pratiques exemplaires et de faire mieux connaître les préoccupations des victimes d'actes criminels et leur rôle dans le système de justice pénale.

Le Ministère cherchera à faire renouveler l'Initiative gouvernementale de soutien des familles vivant une séparation ou un divorce (qui prend fin en 2015-2016). Le ministère de la Justice collaborera aussi de près avec les provinces et les territoires pour améliorer les services de justice familiale, et notamment pour négocier des ententes sur l'établissement de services provinciaux de pension alimentaire pour enfants (afin de recalculer les pensions alimentaires pour enfants conformément à l'article 25.1 de la *Loi sur le divorce*[xxxvii]).

Pour lutter contre la violence familiale, le Ministère collaborera avec des partenaires dans les domaines des services de police, des poursuites, de la protection de l'enfance, des services aux victimes et du secteur bénévole pour améliorer la formation et d'autres outils afin d'optimiser les réponses du système de justice à la violence familiale, notamment la violence conjugale, la violence faite aux enfants et le mariage forcé.

Le Ministère continuera de produire, d'analyser, de chercher et de maintenir du savoir-faire en matière de justice pour les jeunes et de donner des conseils stratégiques et juridiques. Il continuera en outre de diriger la Stratégie nationale antidrogue[xxxviii], ce qui inclut des efforts de prévention, de traitement et d'application de la loi.

Sur la scène internationale, le Ministère collaborera avec des partenaires mondiaux pour veiller à ce que les cadres juridiques canadiens et les instruments internationaux soutiennent suffisamment les efforts internationaux de lutte contre la criminalité, notamment le crime organisé, la cybercriminalité, la corruption et le terrorisme. Il appuiera le gouvernement du Canada dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques étrangères, en garantissant l'observation des politiques et du droit pénal du Canada tout en faisant avancer et en protégeant les intérêts et les valeurs du Canada dans l'élaboration de mesures mondiales de lutte contre la criminalité et le terrorisme. Ces activités consistent notamment à donner des conseils stratégiques et à mettre en œuvre des projets d'aide technique juridique (comme les projets en

cours qui visent à renforcer les institutions judiciaires en Jamaïque et en Cisjordanie) qui font la promotion des valeurs canadiennes fondamentales de liberté, de démocratie, de droits de la personne et de primauté du droit.

En s'occupant de ces grands dossiers, ainsi que d'autres initiatives de programme, le Ministère vise à jouer son rôle d'intendant du Programme du cadre juridique canadien et à renforcer la confiance de la population dans le système de justice.

Sous-programme 1.1.2 : Appui au système de justice

Description

Par le truchement de subventions et de contributions financières, le Ministère favorise l'accessibilité du système de justice en permettant aux citoyens canadiens d'obtenir de l'aide et des renseignements juridiques afin de pouvoir résoudre leurs problèmes juridiques, que ce soit dans le système de justice officiel ou par le biais d'autres mécanismes de règlement. Le Ministère fournit un financement permanent aux organismes provinciaux, territoriaux et non gouvernementaux, aux groupes autochtones et aux collectivités. Ce programme facilite la mise en œuvre des politiques fédérales en matière de justice dans les domaines principaux suivants : justice pénale (comprend la justice pour les jeunes et les victimes d'actes criminels), justice familiale, accès à la justice, langues officielles, contraventions et justice applicable aux Autochtones.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
359 888 003	359 593 877	321 050 831

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
50	50	50

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Un système de justice accessible à tous les citoyens canadiens	Pourcentage du financement de soutien au système de justice fédéral offert aux provinces et aux territoires, aux	100	Mars 2016

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
	organisations non gouvernementales, et aux groupes et communautés autochtones pour informer les Canadiens et les aider à résoudre leurs problèmes juridiques		
	Pourcentage de provinces ayant des organismes désignées de vulgarisation et d'information juridiques soutenus par le Ministère qui fournissent des renseignements juridiques	100	Mars 2016

Faits saillants de la planification

Dans le contexte de la création d'un centre d'expertise en programmes de subventions et contributions, le Ministère poursuivra ses réformes de la prestation de programmes de cette nature. Les réformes comprennent l'élaboration et l'application continues de normes de service, des outils d'évaluation du risque lié aux programmes et aux projets, la participation des intervenants et des modèles et des outils communs. Le Ministère continuera en outre de collaborer avec d'autres ministères fédéraux pour créer et appliquer un nouveau système pangouvernemental de gestion des subventions et contributions.

Le Ministère continuera aussi de promouvoir la vulgarisation et l'information juridiques en produisant et tenant à jour de tels documents pour appuyer les priorités dans le domaine de la justice et en finançant des organismes désignés de vulgarisation et d'information juridiques.

Sous-sous-programme 1.1.2.1 : Justice pénale et représentation juridique

Description

Par le truchement de subventions et de contributions financières, le Ministère facilite l'accès à la justice et le fonctionnement du système de justice pénale canadien. Le Ministère fournit des fonds aux provinces et pour la désignation d'avocats qui aident les personnes défavorisées sur le plan économique ayant besoin d'aide juridique afin qu'elles aient accès aux services de consultation juridique et de représentation lorsqu'il est question d'accusations liées à un acte criminel grave ou complexe, au système de reconnaissance du statut de réfugié ou d'immigrant ou aux procédures prévues à la section 9 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*[xxxix] (possibilités de menaces à la sécurité nationale). Des fonds sont également mis à la

disposition d'autres intervenants du système de justice pour des programmes et des services spécialisés en matière de justice pénale visant à améliorer l'accès à la justice et l'élaboration de ressources de vulgarisation juridique en vue de répondre aux besoins d'information juridique des citoyens canadiens. Ce programme est financé par des fonds provenant des paiements de transfert suivants : le Programme d'aide juridique, les services d'aide juridique en matière de sécurité publique et de lutte contre le terrorisme, les services d'avocats désignés par le tribunal dans les poursuites fédérales, le Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie, le Fonds de réserve des équipes intégrées de la police des marchés financiers, le Programme des avocats spéciaux, l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) et la Conférence de La Haye de droit international privé, ainsi que le Programme juridique de partenariats et d'innovation du ministère de la Justice, lequel prévoit des fonds pour améliorer la réponse du système de justice à la violence familiale par l'entremise de l'Initiative de lutte contre la violence familiale.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
132 929 238	132 429 238	120 929 238

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
15	15	15

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Capacité accrue des régimes d'aide juridique d'offrir de l'aide juridique en matière pénale aux personnes défavorisées sur le plan économique	Nombre de demandes d'aide juridique en matière pénale approuvées dans les provinces	270 000	Mars 2016
Les personnes admissibles sont représentées au tribunal pour que les causes cheminent	Nombre de suspensions d'instances (temporaires ou permanentes) en raison d'un manque de financement pour des avocats désignés par la cour dans les poursuites	0	Mars 2016

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
	fédérales et les dossiers de sécurité publique et d'antiterrorisme		

Faits saillants de la planification

Le Ministère continuera de promouvoir l'accès à la justice, à travers le Programme d'aide juridique[xl], en collaborant avec les provinces et les territoires pour offrir de l'aide juridique en matière pénale, dans des affaires relatives aux immigrants et aux réfugiés, des affaires de sécurité publique et de lutte contre le terrorisme, sans oublier la présence d'avocats désignés par le tribunal dans les poursuites intentées par le gouvernement fédéral. Le Ministère continuera de travailler avec les provinces et les territoires pour trouver des efficiences dans les programmes, permettant ainsi au gouvernement fédéral de maximiser son investissement dans l'aide juridique.

Dans le cadre du Programme juridique de partenariats et d'innovation[xli], le Ministère continuera de travailler avec les principaux intervenants pour améliorer l'accès à la justice, notamment en offrant un soutien financier aux organismes de vulgarisation et d'information juridiques qui créent des documents pour répondre aux besoins juridiques des Canadiens.

Le Ministère poursuivra en outre la mise en œuvre de ses composantes de la Stratégie nationale antidrogue[xlii] afin d'aider davantage à prévenir la consommation de drogues illicites et à donner accès au traitement aux personnes qui ont des problèmes de toxicomanie. Le Ministère continuera aussi de financer le Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie[xliii] dans le cadre d'ententes de contribution conclues avec les provinces et territoires participants.

Le Ministère continuera aussi d'administrer le Fonds de réserve des équipes intégrées de la police des marchés financiers[xliv], qui appuie la poursuite dans les affaires graves de fraude sur les marchés financiers au Canada.

Sous-sous-programme 1.1.2.2 : Victimes d'actes criminels

Description

Par le truchement de subventions et de contributions financières, le Ministère veut donner aux victimes d'actes criminels une voix plus efficace au sein du système de justice pénale. Le Ministère offre un soutien financier aux gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'aux organisations non gouvernementales pour accroître la sensibilisation et la connaissance des questions liées aux victimes, aux lois et aux services disponibles et de mettre en place et d'offrir des programmes, des services et de l'aide pour combler les lacunes dans les services d'aide aux victimes d'actes criminels. Dans des circonstances précises, le Ministère dispense une aide financière directe, limitée et en urgence à des victimes individuelles, y compris pour le déplacement des victimes enregistrées afin qu'elles puissent assister aux audiences de la Commission des libérations conditionnelles du Canada[xiv] et pour aider les Canadiens et les Canadiennes victimes d'actes criminels à l'étranger. Ce programme est financé par des fonds provenant des paiements de transfert suivants : le Fonds d'aide aux victimes.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
12 771 559	13 004 806	13 024 962

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
6	6	6

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les victimes d'actes criminels se font entendre de façon plus efficace dans le système de justice pénale	Pourcentage du financement fédéral pour les victimes qui est utilisé par les provinces, les territoires, les organisations non gouvernementales et les particuliers pour améliorer l'aide aux victimes et leur participation au système	100	Mars 2016

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
	de justice pénale		
	Pourcentage des victimes recevant une assistance financière qui indiquent avoir une voix plus efficace dans le système de justice pénale	90	Mars 2016

Faits saillants de la planification

Le ministère de la Justice continuera d'appuyer la *Loi sur la Charte des droits des victimes*[xlvi] durant son cheminement au Parlement. La *Loi* transformera le système de justice pénale en créant, au niveau fédéral, des droits bien clairs pour les victimes d'actes criminels – une première dans l'histoire du Canada. Du financement sera disponible pour aider les provinces et les territoires à mettre en œuvre la *Loi*.

La *Charte canadienne des droits des victimes* s'inscrit dans le Plan du gouvernement pour garantir la sécurité des rues et des collectivités[xlvii], qui vise principalement à tenir les délinquants violents responsables, à améliorer les droits des victimes et à accroître l'efficacité du système de justice canadien. Conjuguée à d'autres priorités annoncées dans le discours du Trône de 2013[xlviii], comme le renouvellement des engagements de protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle et les efforts visant à remédier au problème des femmes autochtones disparues ou assassinées, cette initiative permettra au Ministère d'aider les victimes de façon plus efficace.

Dans le contexte de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes[xlix], le Ministère continuera aussi d'administrer le Fonds d'aide aux victimes[l], un programme de subventions et contributions de 12,4 millions de dollars qui fournit des ressources à des organisations non gouvernementales, ainsi qu'aux gouvernements provinciaux et territoriaux, pour offrir des programmes et des services aux victimes d'actes criminels et leur donner une voix plus efficace au sein du système de justice pénale. Le Fonds d'aide aux victimes fournit du financement pour les centres d'appui aux enfants, les services offerts aux familles des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées, des programmes à l'intention des personnes qui veulent quitter la prostitution et diverses autres initiatives s'adressant aux victimes.

Par ses efforts de collaboration avec divers intervenants au Canada, le Ministère continuera de renforcir le soutien offert aux victimes d'actes criminels.

Sous sous-programme 1.1.2.3 : Justice pour les jeunes

Description

Par le truchement de subventions et de contributions financières, le Ministère appuie l'établissement de programmes justes et efficaces pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans qui ont des démêlés avec le système de justice pénale. Le Ministère affecte des ressources pour l'atteinte des priorités fédérales relatives à la justice pour les jeunes visant à tenir les jeunes responsables de leurs comportements et de leurs actes au moyen de mesures proportionnelles à la gravité de l'infraction et au degré de responsabilité des jeunes, à promouvoir la réadaptation et la réinsertion des jeunes qui ont commis des infractions et à appuyer la prévention du crime en aiguillant les jeunes vers des programmes ou des organisations communautaires. Ces ressources aident également les provinces et les territoires à assumer leur responsabilité relative à l'administration de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*[li]. Une partie des fonds est discrétionnaire, ce qui permet au Ministère d'encourager l'innovation en ce qui a trait aux questions nouvelles touchant la justice applicable aux jeunes (p. ex., réadaptation, traitement, réinsertion, programmes). Ce programme est financé par des fonds provenant des paiements de transfert suivants : le Fonds de justice pour les jeunes, les Services de justice pour les jeunes, et le Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
157 974 116	157 974 116	157 974 116

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
8	8	8

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Un système de justice pour les jeunes qui appuie les priorités fédérales relatives à la justice pour les jeunes	Pourcentage de cas portés devant les tribunaux de la jeunesse recevant une peine ne comportant pas de placement sous garde (en milieu communautaire)	85	Mars 2017

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
	Pourcentage de cas identifiés et admissibles au Placement et à la Surveillance qui reçoivent un traitement spécialisé dans le cadre du programme intensif de réadaptation	100	Mars 2016

Faits saillants de la planification

Grâce au Fonds du système de justice pour les jeunes (FSJJ), au Programme de financement des services de justice pour les jeunes (PFSJJ) et au Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation (PSPIR), le Ministère continuera de promouvoir des projets qui rendent le système de justice pour les jeunes plus efficace, qui s'attaquent aux nouvelles questions de justice pour les jeunes et qui permettent aux citoyens et à la communauté de participer davantage au système de justice pour les jeunes. Il vise ainsi à promouvoir le partage de connaissances avec des partenaires des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et des organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec des organismes internationaux, dans les questions de justice pour les jeunes.

Le FSJJ offre du financement par trois sous-composantes : le Fonds principal, la composante Traitement de la toxicomanie et la composante Armes à feu, gangs et drogues. Globalement, ces composantes offrent des subventions et contributions pour les jeunes atteints de troubles mentaux ou cognitifs, des programmes de traitement de la toxicomanie et des occasions éducatives, culturelles, sportives et professionnelles offertes dans les collectivités.

Programme de contributions à coût partagé avec les provinces et les territoires, le PFSJJ fournit des programmes et des services aux jeunes. Le programme offre un financement prioritaire pour des aspects liés à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*[iii] et vise à protéger le public en encourageant la responsabilisation, la réadaptation et la réinsertion sociale efficaces des jeunes tout en réservant le processus judiciaire officiel aux jeunes délinquants qui commettent les actes criminels les plus graves.

Le programme PSPIR accorde un financement aux provinces et aux territoires offrant des programmes et services thérapeutique spécialisés aux jeunes qui ont des besoins en santé mentale et sont déclarés coupables d'un crime grave commis avec violence.

En collaborant avec différents ordres de gouvernement au Canada pour administrer le financement dans le contexte de ces trois grandes initiatives de soutien, le Ministère s'assure que l'on appuie les priorités fédérales en matière de justice pour les jeunes et que l'on fait la promotion d'*un système de justice canadien équitable, adapté et accessible*.

Sous-sous-programme 1.1.2.4 : Justice familiale

Description

Par le truchement de subventions et de contributions financières, le Ministère fournit un soutien aux Canadiens et aux Canadiennes qui vivent une séparation ou un divorce en facilitant la prestation efficace de programmes et de services, notamment des programmes d'éducation sur le rôle parental, la médiation, le nouveau calcul de la pension alimentaire pour enfants, et en préparant des ressources d'information et de formation dans le domaine de la justice familiale. Le financement relatif à la justice familiale aide les provinces et les territoires à établir et à fournir des services et des programmes de justice familiale permettant d'améliorer la capacité des parents de conclure des ententes appropriées relativement à la garde, aux droits de visite et aux pensions alimentaires et de respecter ces ententes. Le financement fédéral aide également les organisations non gouvernementales à préparer des ressources d'information et de formation dans le domaine de la justice familiale, appuie la mise en application des obligations législatives et des priorités stratégiques du Ministère dans le domaine de la justice familiale et fournit du soutien quant à l'évaluation des programmes en permettant la collecte de données et l'établissement de rapports sur l'utilisation des fonds. Ce programme est financé par des fonds provenant des paiements de transfert suivants : Fonds de soutien des familles.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
16 538 876	16 511 503	0[1]

[1] Le financement associé à l'initiative dans le cadre de ce sous-sous-programme prend fin le 31 mars 2017.

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
3	3	3

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Un système de justice familiale qui appuie l'accès à l'information, aux services et aux programmes de justice familiale pour les Canadiens et les Canadiennes qui vivent	Pourcentage des fonds fédéraux utilisés par les provinces, les territoires et les organisations non gouvernementales pour aider à défrayer les coûts associés à l'élaboration et à la prestation de	100	Mars 2016

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
une séparation ou un divorce	programmes, de services, de documents d'information et de ressources de formation dans le domaine de la justice familiale		

Faits saillants de la planification

Avec l'aide du Fonds de soutien des familles[liii], les provinces et les territoires ainsi que les organisations non gouvernementales offriront un ensemble de services, de programmes et de ressources d'information pour faciliter l'accès au système de justice familiale pour les parents qui vivent un divorce ou une séparation

Le Ministère continuera en outre de conclure des ententes de financement des services de justice familiale avec les provinces et les territoires, ainsi que des ententes portant sur des projets de création de documents de vulgarisation et d'information juridiques et des projets de formation professionnelle avec des organisations non gouvernementales. En accordant un statut prioritaire à la création de documents de vulgarisation et d'information juridiques et à la prestation de formation professionnelle, le Ministère améliorera l'accès à l'information sur la justice familiale, aux services et aux programmes pour les Canadiens et les Canadiennes vivant une séparation et un divorce.

Sous-sous-programme 1.1.2.5 : Autochtones et justice dans le Nord

Description

Par le truchement de subventions et de contributions financières, le Ministère appuie l'élaboration et la prestation de services de justice adaptés aux cultures autochtones et permet la prestation souple des services de justice aux personnes habitant dans les territoires du Nord. Le Ministère collabore avec les provinces et les territoires en vue d'améliorer la capacité des collectivités à aider les Autochtones et les résidents du Nord à se retrouver dans le système de justice traditionnel et de fournir des solutions de rechange à la justice adaptées sur le plan culturel. Ce programme est financé par des fonds provenant des paiements de transferts suivants : Stratégie de la justice applicable aux Autochtones, Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones et Accès aux services de justice dans le Nord.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
23 814 826	23 814 826	13 263 127

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
16	16	16

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Un système de justice qui répond aux besoins des Autochtones en leur offrant des services et de l'information adaptés à leur culture	Pourcentage des personnes renvoyées à un programme de la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones qui ont terminé le programme	90	Mars 2017
	Pourcentage des clients du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones qui se disent « satisfaits » ou « très satisfaits » des renseignements fournis.	80	Mars 2017
Les résidents des territoires ont accès à des services de justice (aide juridique, vulgarisation et d'information juridiques, Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones) qui répondent à leurs besoins et leur situation uniques	Nombre de demandes d'aide juridique approuvées dans les territoires	3 000	Mars 2016

Faits saillants de la planification

Dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement pour que le système de justice réponde aux besoins de la population autochtone du Canada, le Ministère continuera de coprésider le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la justice applicable aux Autochtones et de se charger de la mise en œuvre et de la gestion courante de la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones (SJA)[liv], du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones[lv] et des Ententes sur les services d'accès à la justice dans les territoires[lvi].

La SJA appuie des solutions de rechange rentables à la justice traditionnelle dans le cas des infractions moins graves qui s'y prêtent. Dans le contexte de cette stratégie, conçue pour réduire la victimisation, la criminalité et l'incarcération chez les Autochtones, le Ministère continuera de travailler avec les collectivités autochtones pour appuyer des programmes et des projets de justice communautaire financés par les fonds de renforcement des capacités. Le Ministère continuera en outre d'évaluer la SJA à l'échelon national en consultation avec les provinces et les territoires.

Dans le cadre du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, le Ministère partage avec les provinces le coût de la prestation des services de travailleurs aux tribunaux autochtones dans les instances en justice pénale afin de fournir de l'aide et de l'information culturellement pertinentes à tous les Autochtones (adultes et jeunes) en contact avec le système de justice pénale, que ce soit comme accusé, victime, témoin ou membre de la famille.

Le Ministère appuie enfin, dans le cadre des Ententes de services d'accès à la justice, la prestation des services d'accès à la justice dans les communautés nordiques, y compris l'aide juridique (tant au criminel qu'au civil), l'assistance parajudiciaire aux autochtones, et la vulgarisation et d'information juridiques. Ces ententes reconnaissent les problèmes particuliers de prestation de services qui existent dans les régions nordiques et éloignées du Canada, y compris les obstacles linguistiques, le manque d'infrastructure de communications et l'accès limité aux avocats du secteur privé là où les avocats de l'aide juridique sont la seule source d'aide juridique comme c'est le cas dans beaucoup de collectivités nordiques et éloignées.

Sous-sous-programme 1.1.2.6 : Justice en langues officielles

Description

Par le truchement de subventions et de contributions financières, le Ministère fournit un soutien en vue d'améliorer l'accès à la justice dans les deux langues officielles pour les personnes aux prises avec le système de justice. Le Ministère gère le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles[lvii] et veille au respect de l'obligation ministérielle concernant la prise de mesures positives pour réaliser l'engagement du gouvernement fédéral prévu à l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*[lviii] à l'égard de l'établissement de communautés de langues officielles en situation minoritaire et de la promotion de l'anglais et du français. Le Ministère administre également le Fonds pour l'application[lix] de la *Loi sur les contraventions*[lx] destiné à aider les provinces et les municipalités à mettre en œuvre la ***Loi sur les contraventions*** pour le compte du gouvernement fédéral d'une manière conforme aux droits constitutionnels et législatifs, en particulier en ce qui a trait au respect des services judiciaires comme prévu aux

articles 530 et 530.1 du *Code criminel* et des services extrajudiciaires comme figurant dans la partie IV de la *Loi sur les langues officielles*. Ce programme est financé par des fonds provenant des paiements de transfert suivants : Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles et Fonds pour l'application de la *Loi sur les contraventions*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
15 859 388	15 859 388	15 859 388

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
2	2	2

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les Canadiens et les Canadiennes ont accès à un système de justice pénale qui répond à leurs besoins dans la langue officielle de leur choix	Pourcentage des provinces et des territoires dans lesquels les intervenants du système de justice (procureurs, personnel de la cour, auxiliaires juridiques, juges, etc.) ont accès à des formations linguistiques spécialisées afin de faciliter l'accès à la justice dans la langue officielle de préférence des clients	100	Mars 2016
Les Canadiens et les Canadiennes ont accès à des renseignements juridiques concernant leurs droits et responsabilités dans la langue officielle de leur choix	Pourcentage des provinces et des territoires dans lesquels les communautés de langues officielles en situation minoritaire ont accès aux renseignements juridiques par l'entremise	100	Mars 2016

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
	d'un centre d'information qui fournit aux citoyens canadiens des renseignements sur le Web, au moyen d'une ligne d'appel ou en personne		
Les Canadiens et les Canadiennes dans les régions désignées qui ont reçu une contravention fédérale ont accès au système de justice dans la langue officielle de leur choix	Nombre de plaintes au sujet d'un manque de services judiciaires et extrajudiciaires dans la langue officielle choisie	0	Mars 2016

Faits saillants de la planification

Conformément à la partie VII (promotion des langues officielles, appui au développement et à la vitalité des communautés en situation minoritaire, etc.) de la *Loi sur les langues officielles*[lxi], le Ministère facilite la participation des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de leurs organisations à l'élaboration et à l'évaluation de politiques, de programmes et de services. En finançant des activités et des programmes de nature linguistique, le Ministère encouragera la dualité linguistique et continuera de faire en sorte que les Canadiens et les Canadiennes aient accès à l'information juridique sur leurs droits légaux et leurs responsabilités dans la langue officielle de leur choix.

Le Ministère continuera d'appuyer la mise en œuvre du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles[lxii] en collaborant avec, entre autres, les provinces, les territoires, les universités, les tribunaux, les organisations non gouvernementales pour conclure des ententes de financement. Le Fonds d'appui vise notamment à accroître la capacité des intervenants du système de justice (juges, procureurs, greffiers, etc.) à offrir des services juridiques dans les deux langues officielles, ainsi qu'à augmenter la disponibilité et l'offre d'information juridique dans la langue minoritaire. Le Ministère appuiera des projets de création et de diffusion d'outils et de formation dans les deux langues officielles pour les intervenants du système judiciaire, comme le programme de formation offert à tous les juges des tribunaux provinciaux qui a été mis sur pied par la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick et dont l'activité principale de formation est la simulation de procès.

Le Ministère collaborera de plus avec d'autres ministères fédéraux aux modifications réglementaires pour assurer la mise en œuvre réussie de la *Loi sur les contraventions*[lxiii]. Dans le cadre du Fonds pour l'application de la *Loi sur les contraventions*[lxiv], le Ministère continuera de fournir aux provinces, aux territoires et aux municipalités du financement pour leur permettre de

prendre des mesures visant à assurer le respect des droits linguistiques en ce qui concerne l'administration et l'application des contraventions fédérales.

Globalement, ces programmes de financement aideront les intervenants du système de justice en leur offrant les ressources financières dont ils ont besoin pour administrer leurs projets, ce qui renforcera l'engagement qu'a pris le Ministère d'assurer *un système de justice canadien équitable, adapté et accessible*.

Programme 1.2 : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

Description

Le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels[lxv] (BOFVAC) a été créé pour donner aux victimes d'actes criminels une voix au niveau fédéral et pour s'assurer que le gouvernement fédéral respecte ses engagements envers les victimes. Le Bureau fournit de l'information directe ainsi que des services d'aiguillage et d'examen des plaintes à ses principaux clients : les victimes, les membres des familles des victimes ou leurs représentants, les organismes d'aide aux victimes et d'autres intervenants. Le Bureau contribue également à faire davantage connaître les problèmes systémiques parmi tous les employés du système de justice pénale et d'organismes d'aide aux victimes, et il fournit des recommandations et des avis au gouvernement du Canada par l'intermédiaire du ministre de la Justice. Pour remplir son mandat, le Bureau favorise l'accès des victimes aux programmes et services fédéraux existants à l'intention des victimes; il traite les plaintes des victimes à l'égard du non-respect des dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*[lxvi], il sensibilise aux besoins et préoccupations des victimes et aux lois applicables qui profitent aux victimes d'actes criminels, y compris en encourageant les principes énoncés dans la Déclaration canadienne des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité[lxvii], il cerne et examine les nouveaux enjeux et les problèmes systémiques qui ont des conséquences négatives pour les victimes d'actes criminels; il facilite l'accès des victimes aux programmes et aux services fédéraux qui leur sont offerts en leur fournissant de l'information et des services d'aiguillage. L'ombudsman relève directement du ministre de la Justice, ce qui signifie donc que le Bureau ne relève pas du cadre de gouvernance du Ministère.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
1 320 994	1 320 994	1 320 994	1 320 994

Ressources humaines (Équivalents temps plein [ETP])

2015-2016	2016-2017	2017-2018
9	9	9

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les victimes d'actes criminels ont accès à de l'information sur leurs droits et sur les services et programmes fédéraux à leur disposition et/ou ont accès à un processus d'examen des plaintes concernant des programmes, services, lois ou politiques du gouvernement fédéral visant les victimes d'actes criminels	Pourcentage d'augmentation des communications des clients avec le BOFVAC par rapport à l'année précédente	2	Mars 2016
Les ministères et organismes fédéraux ainsi que d'autres intervenants reçoivent des recommandations du BOFVAC sur la manière d'apporter des changements en faveur des victimes d'actes criminels	Pourcentage des recommandations du BOFVAC soumises et reconnues et/ou mises en œuvre	100	Mars 2016
Les intervenants ont accès à des renseignements opportuns et pertinents sur le Bureau et ses activités	Pourcentage de tous les intervenants clés sélectionnés à l'avance avec qui le BOFVAC communique chaque année	100	Mars 2016

Faits saillants de la planification

Pour en savoir davantage sur les activités du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, consultez le site Web du Bureau[lxviii].

Résultat stratégique 2 : Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité

En vertu de la *Loi sur le ministère de la Justice*[lxix], le ministre de la Justice et procureur général du Canada offre des services juridiques de qualité élevée au gouvernement fédéral ainsi qu'à ses ministères et organismes. En vertu de l'article 4 de la *Loi*, le Ministre est désigné jurisconsulte du Conseil privé de la Reine[lxx] et veille au respect de la *Loi* dans l'administration des affaires publiques. En application de l'article 4.1 de la Loi, le Ministre est chargé de la rédaction et de l'examen de tous les règlements gouvernementaux avant leur enregistrement afin de s'assurer de la conformité avec la *Loi sur les textes réglementaires*[lxxi], de même que de tous les projets de loi avant leur dépôt au Parlement pour garantir leur conformité avec la *Charte canadienne des droits et libertés*[lxxii]. En outre, en vertu de l'article 5 de la *Loi-*, le procureur général est chargé de conseiller les administrateurs des divers ministères au sujet de toutes les questions de droit et de traiter tous les litiges où les ministères ou organismes fédéraux sont parties et qui portent sur des matières de compétence fédérale.

Programme 2.1 : Programme des services juridiques au gouvernement

Description

Le ministère de la Justice offre un ensemble intégré de services de consultation juridique et de contentieux et de services législatifs de haute qualité au ministre de la Justice et aux ministères et organismes fédéraux pour les aider à répondre aux priorités du gouvernement en matière de politiques et de programmes et à contribuer à la réalisation des objectifs gouvernementaux. Il fournit ces services par les moyens suivants : réseau de services juridiques ministériels détachés dans les ministères et organismes clients, services juridiques spécialisés à l'Administration centrale et réseau de bureaux et de sous-bureaux régionaux rendant des services de consultation juridique et de contentieux aux ministères et organismes fédéraux partout au pays.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
192 604,324	198 250,530	186 770 969	186 770 967

Ressources humaines (Équivalents temps plein [ETP])

2015-2016	2016-2017	2017-2018
3 124	3 070	3 070

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les ministères et organismes fédéraux reçoivent des services juridiques de haute qualité	Taux de satisfaction moyen des clients à l'égard de la qualité globale des services de consultation juridique et de contentieux, des services législatifs et des services de rédaction réglementaire sur une échelle de 1 à 10	8	Novembre 2016
	Taux de satisfaction moyen des clients à l'égard du rendement du ministère de la Justice du Canada par rapport aux normes de service en matière de prestation de services juridiques sur une échelle de 1 à 10	8	Novembre 2016
Les intérêts de la Couronne sont représentés devant les cours et tribunaux	Pourcentage des dossiers de contentieux qui reçoivent un résultat favorable (jugés et réglés)	70	Avril 2016

Faits saillants de la planification

Conformément à son mandat et à la priorité qui consiste à « soutenir les priorités du gouvernement du Canada en fournissant des services juridiques de grande qualité », le Ministère continuera d'aider les ministères et organismes fédéraux à réaliser leur programme législatif dans les domaines des affaires économiques, sociales, internationales et gouvernementales.

Pour appuyer les affaires économiques, le ministère de la Justice fournira des services juridiques de haute qualité afin de faciliter la mise en œuvre d'initiatives visant à soutenir une économie canadienne forte et stable. Ces initiatives comprennent des investissements de premier plan dans les infrastructures afin d'appuyer la prospérité future, comme la construction d'un nouveau pont Windsor-Detroit, sans oublier les efforts visant à supprimer les obstacles au commerce canadien entre les provinces et les territoires et avec des partenaires commerciaux de l'étranger. Le Ministère fournira en outre des services juridiques afin de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie pour le Nord[lxxiii], du Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones[lxxiv], du Plan d'action relatif aux revendications particulières : Initiative La Justice, enfin[lxxv], des réformes prévues dans le Plan d'action Par-delà la frontière[lxxvi], du Programme des

travailleurs étrangers temporaires[lxxvii] et des projets de mise en valeur des ressources naturelles auxquels participent plusieurs ministères, notamment les grands projets d'exploitation des sables bitumineux, de gazoducs et de mines dans le Nord. Le Ministère appuiera de plus le nouveau cadre de réglementation découlant de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*[lxxviii] et le renforcement des mesures de sécurité pour le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer.

Pour appuyer les affaires sociales, le Ministère continuera, par la mise en œuvre de la *Loi sur la Charte des droits des victimes*[lxxix], de chercher à repositionner les victimes à l'endroit qui leur revient, c'est-à-dire au cœur du système de justice. Le Ministère offrira également des services juridiques pour appuyer les amendements à la *Loi sur le tabac*[lxxx] en ce qui concerne l'aromatisation et la cigarette électronique, ainsi que le nouveau régime d'accès à la marihuana à des fins médicales. Le Ministère aidera aussi le gouvernement à préparer les Jeux panaméricains/parapanaméricains de 2015, à planifier et à organiser les célébrations du 150e anniversaire du Canada et à mettre en œuvre des mesures adoptées grâce à la *Loi renforçant la citoyenneté canadienne*[lxxxi].

Les initiatives appuyées par le Ministère dans le domaine des affaires internationales portent notamment sur la mise en œuvre d'une législation exhaustive pour lutter contre le crime, le terrorisme, et l'évasion et l'évitement fiscaux, et incluent des mesures d'extradition et d'aide juridique réciproque. Le Ministère fournira des services juridiques pour appuyer les réformes des régimes de sanctions économiques du Canada et les programmes visant à assurer la sécurité des citoyens et à défendre leur souveraineté.

Le Ministère appuiera aussi des initiatives dans le domaine des affaires gouvernementales comme les modifications apportées aux lois et règlements sur les régimes de pensions privés et publics. De plus, le Ministère offrira des services juridiques pour appuyer les négociations des ententes collectives à la fonction publique et les dossiers de contentieux importants, comme la réponse du gouvernement aux contestations de la *Loi sur le contrôle des dépenses*[lxxxii], de la *Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public*[lxxxiii] et de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*[lxxxiv] en vertu de la ***Charte***.

Finalement, le Ministère continuera de gérer la transformation organisationnelle dans le contexte de la limitation des coûts. Il continuera de mettre en œuvre les recommandations découlant de l'Examen des services juridiques qui a porté sur la prestation et la gestion des services juridiques au gouvernement du Canada. La mise en œuvre des initiatives découlant des recommandations s'étalera sur trois ans, période qui prendra fin en 2016-2017. Ces initiatives porteront avant tout sur les principaux engagements suivants : raffiner la relation entre le ministère de la Justice et ses clients, simplifier l'organisation et gérer le rendement opérationnel. Le Ministère cherchera notamment à augmenter le recours aux parajuristes, à limiter le coût des services juridiques en investissant dans des technologies et des processus nouveaux, à favoriser la gestion efficace des risques juridiques et à faire en sorte que les ressources humaines soient harmonisées avec les priorités.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes administrés de manière à répondre aux besoins des programmes d'une organisation et à lui permettre de remplir ses autres obligations organisationnelles. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui visent l'ensemble d'une organisation et non les activités et les ressources qui s'appliquent à un programme particulier. Les groupes d'activités et de ressources sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communication, services juridiques internes (avocat ministériel), services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services de technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
86 551 092	117 522 777	97 067 259	96 711 944

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
1 083	1 083	1 083

Faits saillants de la planification

Le Programme des services internes appuie les efforts déployés par le Ministère pour produire ses deux résultats stratégiques, soit *un système de justice canadien équitable, adapté et accessible* et *un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité*. Au cours du prochain exercice, le Ministère continuera de restructurer ses activités dans le cadre des efforts de gestion des dépenses du gouvernement. Les initiatives lancées dans le contexte de ce programme contribueront directement à la priorité du Ministère qui consiste à « gérer la transformation organisationnelle à l'appui de l'excellence opérationnelle et juridique ».

En mettant l'accent sur la gestion des dépenses et sur l'excellence opérationnelle, et en prenant appui sur l'Initiative ministérielle de regroupement des services internes mise en œuvre récemment, le Ministère continuera à simplifier et à automatiser ses activités internes et à mettre à profit la technologie à jour pour accroître le rendement, la collaboration et l'efficacité. Plus précisément, selon les recommandations provenant d'un examen interne mené en 2014-2015, le Ministère mettra en œuvre une approche rationalisée à l'égard du processus relatif aux comptes créditeurs. En outre, grâce aux leçons apprises, le Ministère mettra en place un processus de planification rationalisé pour les dépenses ministérielles de voyages, d'accueil, de conférences et

d'événements pour 2015-2016. En ce qui a trait à la sécurité ministérielle, le Ministère continuera de sensibiliser les employés aux nombreux aspects de la sécurité, entre autres à ce qui constitue un milieu de travail sûr et sécuritaire.

Avec l'appui du Programme des services internes, le Ministère continuera de donner suite aux engagements proposés dans le récent Examen des services juridiques. Depuis l'amélioration des outils d'analyse opérationnelle jusqu'aux mesures concernant les aménagements, les services internes appuieront la priorité du Ministère qui consiste à « continuer de gérer la transformation organisationnelle à l'appui de l'excellence opérationnelle et juridique » et appuyer la vision d'Objectif 2020[lxxxv] qui vise à créer une fonction publique compétente et très performante, qui sait faire preuve d'innovation, de transformation et de renouvellement continu. Dans le cadre de son engagement à l'égard de l'amélioration de l'excellence professionnelle de sa collectivité juridique, le Ministère poursuivra ses efforts en vue d'établir et de mettre en œuvre l'Initiative sur le service de responsabilité professionnelle en 2015-2016.

Pour appuyer les autres initiatives pangouvernementales, le Ministère continuera de mettra en œuvre la nouvelle Directive sur la gestion du rendement[lxxxvi]. Simultanément, le Ministère fera de la gestion des talents une priorité opérationnelle clé en renforçant la gestion du rendement, en lançant des discussions collectives, en élargissant l'exercice de gestion des talents des cadres supérieurs au niveau précédant le niveau de cadre et en appuyant le développement du leadership. Comme le Processus opérationnel commun des ressources humaines[lxxxvii] est maintenant en place, le Ministère continuera aussi de simplifier le plus possible les processus de gestion des ressources humaines et élaborera un plan d'action ministériel fondé sur les résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux[lxxxviii] de 2014. Le Ministère contribuera aux efforts du gouvernement sur le renouvellement du Web, ce qui inclura la migration de son contenu Web sur le site Canada.ca.

Le Ministère poursuivra la mise en œuvre de sa stratégie Information@Justice afin de moderniser les pratiques d'information, en adoptant une norme numérique et en appuyant la transformation des activités grâce à des façons innovatrices de gérer l'information. Le Ministère travaillera également en étroite collaboration avec les partenaires tels que le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et Services partagés Canada(SPC)[lxxxix] pour la mise en œuvre du Programme de modernisation de la gestion et des technologies de l'information du gouvernement du Canada d'accroître l'efficacité dans certains secteurs, par exemple la cybersécurité, l'Initiative de transformation des services de courriels[xc], la transformation des télécommunications, l'adoption de systèmes communs, y compris la gestion des cas et la migration à SPC des responsabilités en matière de fourniture de matériel (appareils technologiques en milieu de travail) et de logiciels d'utilisateur final.

Enfin, pour appuyer la Stratégie fédérale de développement durable 2013-2016[xci], le Ministère poursuivra la mise en œuvre de sa stratégie triennale de développement durable.

Section III : Renseignements supplémentaires

État des résultats prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations du ministère de la Justice. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice, et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du RPP sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouve sur le site Web du ministère de la Justice [xcii].

État des résultats condensé prospectif Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2015 (en milliers de dollars)

Renseignements financiers	Résultats attendus estimatifs 2014-2015	Résultats prévus 2015-2016	Écart
Total des dépenses	1 115 904	1 133 176	17 272
Total des revenus	342 974	341 413	(1 561)
Coût de fonctionnement net	772 930	791 763	18 833

Les dépenses totales passeront de 1 116 millions de dollars à 1 133 millions de dollars (augmentation de 17 millions de dollars), principalement pour les raisons suivantes :

- On prévoit désormais un écart positif de 28,8 millions de dollars étant donné les tendances en matière de dépenses et des rajustements prévus au budget;
- On prévoit une modification du taux de cotisation au régime d'avantages sociaux des employés, ce qui donnera lieu à une augmentation de 9,5 millions de dollars;
- On prévoit diverses dépenses relatives aux conventions collectives et aux salaires, qui entraînera une augmentation de 7,5 millions de dollars; et
- On prévoit une augmentation de 1,9 millions de dollars pour le financement des mesures non législatives visant à lutter contre la prostitution.

Ces augmentations ont été partiellement atténuées par :

- l'arrivée à échéance des initiatives suivantes :
  - l'Initiative des certificats de sécurité (7,1 millions de dollars); et
  - l'Initiative concernant les femmes autochtones disparues ou assassinées (1,7 millions de dollars).
- l'absence des 17,7 millions de dollars consacrés aux paiements forfaitaires de transition versés en 2014-2015 dans le cadre de la transformation de l'administration de la paie réalisée par le gouvernement du Canada; et
- le fait que le report du budget d'exploitation pouvant être effectué par le ministère de la Justice en 2014-2015 est inférieur à celui de l'exercice précédent (diminution de 4,2 millions de dollars).

La diminution de 2 millions de dollars des recettes (343 millions de dollars à 341 millions de dollars) est attribuable à la baisse des recettes tirées des services juridiques pour 2015-2016 qui découlera de la réduction du nombre d'employés à temps plein décrite dans l'Examen des services juridiques.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires énumérés dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016* se trouvent sur le site Web du ministère de la Justice du Canada[xciii].

- Stratégie ministérielle de développement durable;
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars et plus;
- Initiatives horizontales; et
- Vérifications internes et évaluations à venir pour les trois prochains exercices.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances du Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée Dépenses fiscales et évaluations[xciv]. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Renseignements généraux :

Direction des communications
Téléphone : 613-957-4222
ATS : 613-992-4556
Courriel : media@justice.gc.ca

Renseignements pour la presse :

Direction des communications
Téléphone : 613-957-4207
Courriel : media@justice.gc.ca

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'une organisation qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de seize secteurs de résultats pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit : Autorisation donnée par le Parlement de verser une somme d'argent à même le Trésor.

dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les chiffres recalculés selon la méthode de comptabilité d'exercice qui sont présentés dans son RPP et son RMR.

équivalent temps plein : Indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de seize objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon quatre secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

[i] Ministère de la Justice Canada, *Loi sur le ministère de la Justice*, http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/

[ii] Ministère de la Justice Canada, http://canada.justice.gc.ca/fra/index.html

[iii] Ministère de la Justice Canada, L'honorable Peter Gordon MacKay, http://canada.justice.gc.ca/fra/apd-abt/mpg-mag.html

[iv] *Ibid.*

[v] Ministère de la Justice Canada, *Loi sur le ministère de la Justice*, http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/

[vi] Gouvernement du Canada, Stratégie nationale antidrogue, http://canadiensensante.gc.ca/anti-drug-antidrogue/index-fra.php?_ga=1.260243981.1689289849.1414072728

[vii] Parlement du Canada, *Loi sur la Charte des droits des victimes*, http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&DocId=6510370&File=4&Language=F

[viii] Gouvernement du Canada, Stratégie fédérale d'aide aux victimes et Fonds d'aide aux victimes, http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?mthd=index&crtr.page=1&nid=878709&_ga=1.264334735.1689289849.1414072728

[ix] Plan d'action pour contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones, http://www.cfc-swc.gc.ca/violence/efforts/action-fra.pdf

[x] Parlement du Canada, *Loi constitutionnelle de 1982*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-15.html

[xi] Gouvernement du Canada, Stratégie pour le Nord du Canada, http://www.northernstrategy.gc.ca/index-fra.asp

[xii] Gouvernement du Canada, Plan d'action économique, Par-delà de la frontière, http://actionplan.gc.ca/fr/content/dela-la-frontiere

[xiii] Agence canadienne d'inspection des aliments, *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*, http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/lois-et-reglements/initiatives-reglementaires/lsac/fra/1338796071420/1338796152395

[xiv] Gouvernement du Canada, Plan d'action économique 2014, http://actionplan.gc.ca/fr/blogue/plan-daction-economique-2014

[xv] Discours du Trône 2013, http://speech.gc.ca/fra/discours-integral

[xvi] Greffier du Conseil privé, page d'accueil, http://www.clerk.gc.ca/fra/index.asp

[xvii] Greffier du Conseil privé, document d'information, http://www.clerk.gc.ca/fra/feature.asp?pageId=351

[xviii] Secrétariat du Conseil du Trésor, Processus opérationnel commun des ressources humaines, http://chrbp-pocrh.tbs-sct.gc.ca/accueil-fra.aspx

[xix] Secrétariat du Conseil du Trésor, Cadre pangouvernemental, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx

[xx] Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Descripteurs des secteurs de résultats du gouvernement du Canada, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/descript-fra.aspx

[xxi] *Ibid.*

[xxii] *Ibid.*

[xxiii] Secrétariat du Conseil du Trésor, Budget principal des dépenses 2015-2016, http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/mc-bpd-fra.asp

[xxiv] Parlement du Canada, *Loi sur la Charte des droits des victimes*, http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&DocId=6510370&File=4&Language=F

[xxv] Ministère de la Justice Canada, *Code criminel du Canada*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/

[xxvi] Ministère de la Justice Canada, *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-44.6/

[xxvii] Gouvernement du Canada, Stratégie fédérale d'aide aux victimes, http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?mthd=index&crtr.page=1&nid=878709&_ga=1.102106241.1660498009.1418128864

[xxviii] Ministère de la Justice Canada, *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/I-2.5/

[xxix] Gouvernement du Canada, Stratégie nationale antidrogue, http://www.strategienationaleantidrogue.gc.ca/

[xxx] Ministère de la Justice Canada, Fonds de soutien des familles – composante Initiatives en matière de justice familiale, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/famil/vidf-fjic.html

[xxxi] Ministère de la Justice Canada, Stratégie de la justice applicable aux Autochtones, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/fca-acf/sja-ajs/index.html

[xxxii] Ministère de la Justice Canada, Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/lo-ol/index.html

[xxxiii] Ministère de la Justice Canada, Fonds pour l'application de la *Loi sur les contraventions* – Présentation, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/contraventions.html

[xxxiv] Gouvernement du Canada, Stratégie nationale antidrogue, http://www.strategienationaleantidrogue.gc.ca/

[xxxv] Parlement du Canada, *Loi sur la Charte des droits des victimes*, http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&DocId=6510370&File=4&Language=F

[xxxvi] Gouvernement du Canada, Stratégie fédérale d'aide aux victimes, http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?mthd=index&crtr.page=1&nid=878709&_ga=1.70249232.1660498009.1418128864

[xxxvii] Ministère de la Justice Canada, *Loi sur le divorce*, http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/d-3.4/

[xxxviii] Gouvernement du Canada, Stratégie nationale antidrogue, http://www.strategienationaleantidrogue.gc.ca/

[xxxix] Ministère de la Justice Canada, *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/I-2.5/

[xl] Ministère de la Justice Canada, Programme d'aide juridique, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/aide-aid.html

[xli] Ministère de la Justice Canada, Programme juridique de partenariats et d'innovation, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/pjpi-jpip.html

[xlii] Gouvernement du Canada, Stratégie nationale antidrogue, http://www.strategienationaleantidrogue.gc.ca/

[xliii] Ministère de la Justice Canada, Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/ttt-dtc.html

[xliv] Ministère de la Justice Canada, Fonds de réserve des équipes intégrées de la police des marchés financiers, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/integ.html

[xlv] Commission des libérations conditionnelles du Canada, Bienvenue à la Commission des libérations conditionnelles du Canada, http://pbc-clcc.gc.ca/index-fra.shtml

[xlvi] Parlement du Canada, *Loi sur la Charte des droits des victimes*, http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&DocId=6510370&File=4&Language=F

[xlvii] Premier ministre du Canada Stephen Harper, Le PM annonce un projet de loi historique qui créera une Charte canadienne des droits des victimes,

http://www.pm.gc.ca/fra/nouvelles/2014/04/03/pm-annonce-projet-de-loi-historique-qui-creera-charte-canadienne-des-droits-des

xlviii Gouvernement of Canada, Discours du Trône 2013, http://speech.gc.ca/fra

xlix Gouvernement du Canada, Stratégie fédérale d'aide aux victimes, http://news.gc.ca/web/article-fr.do?mthd=index&crtr.page=1&nid=878709

l Ministère de la Justice Canada, Fonds d'aide aux victimes, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/fond-fund/index.html

li Ministère de la Justice Canada, *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/Y-1.5/index.html

lii *Ibid.*

liii Ministère de la Justice Canada, Fonds de soutien des familles – composante Initiatives en matière de justice familiale, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/famil/vidf-fjic.html

liv Ministère de la Justice Canada, Stratégie de la justice applicable aux Autochtones, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/fca-acf/sja-ajs/index.html

lv Ministère de la Justice Canada, Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/apc-acp/index.html

lvi Ministère de la Justice Canada, Ententes sur les services d'accès à la justice dans les territoires, http://canada.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/access.html

lvii Ministère de la Justice Canada, Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/lo-ol/index.html

lviii Ministère de la Justice Canada, *Loi sur les langues officielles*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/

lix Ministère de la Justice Canada, Fonds pour l'application de la *Loi sur les contraventions* – Présentation, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/contraventions.html

lx Ministère de la Justice Canada, *Loi sur les contraventions*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-38.7/index.html

lxi Ministère de la Justice Canada, *Loi sur les langues officielles*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-3.01/

lxii Ministère de la Justice Canada, Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/lo-ol/index.html

lxiii Ministère de la Justice Canada, *Loi sur les contraventions*, http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/c-38.7/

lxiv Ministère de la Justice Canada, Fonds pour l'application de la *Loi sur les contraventions* – Présentation, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/contraventions.html

lxv Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, http://www.victimesdabord.gc.ca/index.html

lxvi Ministère de la Justice Canada, *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-44.6/

lxvii Ministère de la Justice Canada, *Déclaration canadienne des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité*, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/guide/secn.html

lxviii Bureau de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, http://www.victimesdabord.gc.ca/

lxix Ministère de la Justice Canada, *Loi sur le ministère de la Justice*, http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/TexteComplet.html

lxx Bureau du Conseil privé, Conseil privé de la Reine pour le Canada, http://www.pco-bcp.gc.ca/index.asp?lang=fra&page=information&sub=council-conseil&doc=description-fra.htm

lxxi Ministère de la Justice Canada, *Loi sur les textes réglementaires*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-22/

lxxii Ministère de la Justice Canada, *Loi constitutionnelle de 1982*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-15.html

lxxiii Gouvernement du Canada, Stratégie pour le Nord du Canada, http://www.northernstrategy.gc.ca/index-fra.asp

lxxiv Gouvernement du Canada, Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones, http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100033498/1100100033499

lxxv Gouvernement du Canada, Plan d'action relatif aux revendications particulières, http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100030516/1100100030517

lxxvi Gouvernement du Canada, Plan d'action économique, Par-delà la frontière, http://actionplan.gc.ca/fr/content/dela-la-frontiere

lxxvii Emploi et Développement social Canada, Programme des travailleurs étrangers temporaires, http://www.edsc.gc.ca/fra/emplois/travailleurs_etrangers/index.shtml

lxxviii Agence canadienne d'inspection des aliments, *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*, http://www.inspection.gc.ca/about-the-cfia/acts-and-regulations/regulatory-initiatives/sfca/fra/1338796071420/1338796152395

lxxix Parlement du Canada, *Loi sur la Charte des droits des victimes*, http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&DocId=6510370&File=4&Language=F

lxxx Ministère de la Justice Canada, *Loi sur le tabac*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/T-11.5/

lxxxi Ministère de la Justice Canada, *Loi renforçant la citoyenneté canadienne*, http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?doc=C-24&pub=bill&Language=F

lxxxii Ministère de la Justice Canada, *Loi sur le contrôle des dépenses*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-15.5/page-1.html

lxxxiii Ministère de la Justice Canada, *Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-31.65/TexteComplet.html

lxxxiv Ministère de la Justice Canada, *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-33.3/

lxxxv Greffier du Conseil privé, Document d'information, http://www.clerk.gc.ca/fra/feature.asp?pageId=351

lxxxvi Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Directive sur la gestion du rendement, http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?evttoc=X&section=text&id=27146

lxxxvii Gouvernement du Canada, Quel est le processus opérationnel commun des ressources humaines du gouvernement du Canada?, http://chrbp-pocrh.tbs-sct.gc.ca/aproposdupocrh-fra.aspx

lxxxviii Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux, http://www.tbs-sct.gc.ca/pses-saff/index-fra.asp

lxxxix Services partagés Canada, Page d'accueil, http://www.ssc-spc.gc.ca/index-fra.html

xc Services partagés Canada, Initiative de transformation des services de courriel, http://www.ssc-spc.gc.ca/pages/ml-crrl-fra.html

xci Environnement Canada, Planifier un avenir durable : Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada 2013-2016, http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=A22718BA-1

xcii Ministère de la Justice, État des résultats prospectif, http://www.justice.gc.ca/fra/rp-pr/cp-pm/rpp/2015_2016/foso-erp.html

xciii Ministère de la Justice Canada, Tableaux de renseignements supplémentaires, http://www.justice.gc.ca/fra/rp-pr/cp-pm/rpp/2015_2016/supp/index.html

xciv Ministère des Finances Canada, Dépenses fiscales du gouvernement du Canada, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp